## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 31/10/2025 Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## GAEC DE QUELME - Modification(s) de société

Référence: L030465

Départements de publication : Ille et Vilaine Annonce légale publiée le 28 mars 2025 sur paysan-breton.fr Evènement(s) : Modification(s) de société



GAEC DE QUELME Au capital de 57500 euros Siège social QUELME 35270 COMBOURG RCS SAINT MALO 884587031. MODIFICATIONS STATUTAIRES Suivant délibérations extraordinaires en date du 31/12/2024, l'assemblée des associés a autorisé le retrait sur sa demande de Monsieur Patrick BAUDOIN demeurant Quelmé 35270 Combourg en qualité d'associé exploitant, a décidé la transformation du GAEC en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée et a procédé à un changement de dénomination. Ces décisions motivent les publications suivantes : Forme : Exploitation Agricole A Responsabilité Limitée Société régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, à l'exclusion de l'Article 1844-5, les articles L. 324-1 à L. 324-11 du code rural Dénomination : EARL DE QUELME Gérance : Madame Nadine BAUDOIN demeurant 2, Quelmé 35270 COMBOURG Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT MALO Pour avis, La Gérante.

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

| Consulter cette annonce en ligne |
|----------------------------------|
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |
|                                  |